



CAPL N°3 DU 4 JUILLET 2013

MOUVEMENT LOCAL DES CADRES C

AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2013

DECLARATION LIMINAIRE

Les fonctionnaires passent à la trappe mais pas à la caisse !

Monsieur le Président,

Les premiers éléments du projet de loi de finances pour 2014 prévoient des coupes franches d'un total de 14 milliards d'euros dans le budget de l'État. Les administrations d'état, la Sécurité sociale et les collectivités locales payeront une nouvelle fois le prix fort.

(De la rigueur, encore de la rigueur, toujours de la rigueur !)

Tel est le message envoyé par le gouvernement Ayrault, vendredi et mardi dernier, après que les premiers éléments du budget 2014 ont été rendus publics. Au menu donc : des milliers de suppressions d'emploi dans la fonction publique et des baisses de crédits qui permettraient de réaliser 14 milliards d'euros d'économies l'an prochain : 1,5 milliard d'euros retiré aux collectivités locales, 5 milliards supprimés à la Sécurité sociale et 7,5 milliards retranchés au budget de l'état.

Ainsi, tous les ministères sont invités à baisser de 2 % leurs postes de dépense. 16 missions de service public sur 28 réparties sur 10 ministères verront leurs crédits diminuer.

Grands perdants de la roulette budgétaire : l'écologie certes mais encore et surtout le ministère de l'économie et des Finances. Alors que l'accumulation des affaires a mis en lumière le manque d'effectifs des agents de Bercy, notamment dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, le gouvernement Ayrault annonce la suppression de 2 634 postes. Après 25000 emplois détruits depuis la mise en place de la RGPP (révision générale des politiques publiques) en 2002 et accentuée par la MAP (modernisation de l'action publique) depuis l'avènement du président Hollande en 2012, Bercy voit donc ses effectifs fondre de nouveau, ce qui est tout à fait inacceptable.

Le 9 juillet prochain le Directeur général, toujours victime de surdité aux problèmes des services et aux attentes des agents des Finances Publiques, présentera sa « démarche stratégique » au Comité Technique de Réseau de la DGFIP.

La teneur en est connue : c'est une nouvelle opération de régression pour notre service public, ses agents, ses missions. Mais plus fondamentalement c'est une véritable entreprise de démolition qui est à l'œuvre sous couvert de numérisation, de simplification, d'adaptation du réseau.

Les mesures que la direction générale entend imposer ne laissent aucun doute possible. On ne s'en étonnera plus après la circulaire du 3 juin faisant officiellement de l'abandon des missions de services publics un enjeu pour notre direction.... mais tout de même !

Ce qui se joue aujourd'hui ce sont des fusions de services, des suppressions de services comme les SIE ou SPF au motif qu'ils reçoivent peu d'usagers, le réexamen de la situation des sites des Finances Publiques en terme de taille critique, la poursuite de la spécialisation en pôles divers et variés, la régionalisation des services comme les fonctions supports... On en passe et des meilleurs. Sous un langage policé et bien tenu, c'est bien toutes ces questions que porte la démarche stratégique, tout cela bien entendu dans un contexte de réduction budgétaire et d'une politique immobilière de l'état qui ne cherche qu'à réduire les mètres carrés.

Les agents ne sont pas oubliés loin s'en faut ! C'est une attaque en règle de leurs droits et garanties qui est au cœur de la démarche stratégique. C'est la déconcentration de leur gestion qui leur est promise.

Le verrou que le Directeur général veut faire sauter, ce sont les règles nationales d'affectation qui empêchent les DDFIP et les DRFIP de « bouger » les agents. En clair, il s'agit d'imposer « la mobilité forcée », de déplacer les agents d'une administration à l'autre en fonction des objectifs fixés dans le cadre de la MAP et de l'acte III de la décentralisation.

Se débarrasser des moyens de recours et de défense des agents est l'autre facette du projet. La suppression des CAPL de TA par un arrêté scandaleux du Directeur général est un ballon d'essai appelé manifestement à connaître d'autres développements visant à casser les cadres protecteurs nationaux pour les agents aussi bien en matière de mutation, de déroulement de carrière que de rémunération.

La volonté de faire primer les notions de profil contre les règles de l'ancienneté dans les modes de mutation ouvre la porte à la mise en concurrence malsaine des agents et aux gestions arbitraires et clientélistes.

Lorsque l'on évoque les problèmes de stress et de RPS au sein des services, force est de constater que c'est bien la question des effectifs qui est centrale pour apaiser les tensions. Aussi, compte tenu des éléments en notre possession (comme vous ne daignez toujours pas nous communiquer la liste des cadres C Edra, Ald, surnombres et détachements avant le terme de la CAPL B), il n'est pas envisageable d'en rester là. De nombreux postes de cadre C resteront au Tagerfip vacants au 1er septembre 2013, sous l'effet pernicieux de la banalisation des postes C et B pour la FGP que la CGT finances Publiques condamne depuis des années.

Pour la CGT, les agents n'ont pas à subir cette double peine à cause de la politique budgétaire de l'administration. La situation est déjà suffisamment traumatisante et angoissante pour ne pas en rajouter. **La situation de l'agent doit primer sur celle du service. L'administration ne peut pas délibérément supprimer des emplois, fragiliser les structures et ensuite bloquer les mutations faute de personnels suffisants.**

Concernant la CAPL de ce jour, la CGT finances publiques rappelle son attachement au respect des règles de gestion qui sont fondamentales pour les droits et garanties des personnels, ainsi que pour l'égalité de traitement des agents.

La Cgt dénonce pour la énième fois le fait que **le tableau général qui nous est présenté est difficilement interprétable**, et particulièrement et paradoxalement pour la partie filière fiscale, même si nous ne revenons pas une fois de plus sur la banalisation des postes en FGP.

Il nous semble, pour plus de compréhension, que l'administration aurait pu jouer la carte de la transparence en enrichissant la colonne observations : des situations des ALD, surnombres et Edra qui renforçaient certains services **avant** le mouvement proprement dit alors même que nous voyons apparaître étrangement, libre de tout service, notre collègue capiste ci-présent, en bas de tableau et ce à temps complet (1,0) en lieu et place des 0,7 enterrinés l'an passé ?

D'autre part, la CGT Finances publiques souhaite connaître sur quels critères et selon **quelles règles les agents stagiaires FGP lauréats du concours commun sont affectés.**

Enfin, la CGT Finances Publiques tient vigoureusement à dénoncer la prise de position de l'administration quant à la date de **report de la CAPL n°2 le 12 juillet prochain** et de la manière inacceptable du procédé utilisé.

En effet, et pour la 2^e fois consécutive après la reconvoction d'une GTD Duerp le jour de son assemblée générale annuelle, puis maintenant le report d'une CAPL, la direction fait fi des réunions syndicales de la CGT. Pour celle du 12 juillet, l'information et l'autorisation lui avait été donnée le 6 juin dernier, réunion de surcroît importante du fait d'intervenants extérieurs au département.

C'est pourquoi, la Cgt avait répondu que compte tenu des congés et du fait de cette réunion importante, la reconvoction de la CAPL le 12 juillet n'était pas possible.

Alors que **toutes les organisations syndicales avaient la possibilité de siéger avec leurs suppléants** le lundi 15 juillet, vous convoquez malgré tout la CAPL n°2 le ... vendredi 12 juillet !! Sachant que c'est lors de cette CAPL que vous présentez les affectations des ALD, Edra tout grade confondu pour la filière fiscale !

A quoi bon prévenir l'administration bien en amont de nos réunions, si vous en profitez pour mettre les CAPL **précisément** ces jours-là, voir reconvoquer des GT à des dates où nos absences sont connues d'avance !!!

Comment la CGT doit-elle l'interpréter ? Et vous osez, monsieur le Président, nous parler de dialogue social ? !!!

L'ensemble des élus capistes A, B, C de la CGT dénonce une méprise préméditée tout à fait inadmissible à l'égard du 1^{er} syndicat majoritaire du département de l'Yonne !!!

Les élu(e)s CAPL n°3 de la CGT Finances de l'Yonne

Pascal Dupuis – Monique Robinet – Karine Poletti – Yannick Borodacz – Valérie Henault – Aurélie HarnistL